

# Convergences



n° 112 - novembre 2005

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques



É d i t o

*Samedi  
19  
novembre,  
manifestation  
unitaire à  
Paris  
pour des  
services  
publics de  
qualité,  
partout et  
pour tous.*

Après le 4 octobre,  
**RESTONS  
MOBILISÉS !**

**U**n million de salariés du privé et du public, ensemble dans la rue le 4 octobre pour refuser la politique de casse des services publics, de précarisation de l'emploi et de perte de pouvoir d'achat pour tous, avec un soutien très majoritaire dans la population.

Le gouvernement ne veut pas entendre, et continue sa logique destructrice de rentabilité immédiate (SNCM, ouverture de capital à EDF) et de cadeaux fiscaux aux plus riches (baisse de l'ISF), en sacrifiant les politiques de solidarité avec notamment un budget 2006 inacceptable.

Dans l'Éducation nationale, cette politique de réduction des dépenses publiques se traduit par des suppressions massives dans le second degré et des créations insuffisantes dans le 1<sup>er</sup> degré et le supérieur.

La suppression d'emplois de titulaires administratifs devenant difficile, le ministère se rattrape sur les crédits de suppléance, avec la suppression à la rentrée 2006 de 400 contractuels administratifs.

Parallèlement la politique d'individualisation des carrières et de clientélisme se renforce.

Il est indispensable et urgent de poursuivre et d'amplifier partout les mobilisations, à l'instar de l'intersyndicale IATOS de Paris qui a rassemblé 200 personnes devant la Sorbonne pour l'abrogation du décret d'évaluation/notation ou des personnels et étudiants de l'université de Rouen qui sont montés à 1500 à Paris pour réclamer crédits de fonctionnement et emplois.

Arlette Lemaire



# pour nous contacter...

## Le SNASUB national : le Bureau national

### Secrétaire générale

**Arlette Lemaire**  
SNASUB-FSU  
3-5, rue de Metz 75010 Paris  
01 44 79 90 42/47  
arlette.lemaire@ac-nancy-metz.fr

### Trésorière nationale

**Françoise Eliot**  
9, rue d'Ancerville  
55170 Sommelonne  
08 71 22 31 81  
snasub.fsu.tresorerie@wanadoo.fr

### Secrétaires généraux adjoints

**Jacques Aurigny**  
01 44 41 21 21  
jacques.aurigny@wanadoo.fr  
**Béatrice Bonneau**  
06 19 94 87 13  
BeatriceBonneau@aol.com

**Marie Dolorès Cornillon**  
01 56 21 36 36  
intendance.carnot@wanadoo.fr  
**Marie Ganozzi**  
08 71 46 60 53  
marie-ganozzi@wanadoo.fr

**Anne-Marie Pavillard**  
01 44 79 90 42/47  
amp@snasub.fr

### Autres membres du BN

**Pierre Boyer**  
voir *Créteil*  
**Bettina Cordova**  
01 53 79 85 82  
bettina.cordova@bnf.fr  
**Jacques Le Beuvant**  
02 98 66 07 70  
Jacques.Le-Beuvant@ac-rennes.fr

**Patrick Le Tuhaut**  
voir *Paris*  
**Jean-Claude Magrinelli**  
voir *Nancy-Metz*  
**Yann Mahieux**  
voir *Créteil*  
**Michèle Martin Darmon**  
mmartin-darmon@wanadoo.fr

**Mylène Martinez**  
04 67 10 41 41  
snasub@free.fr  
**Eric Panthou**  
06 62 89 72 51  
ericpanthou@yahoo.fr  
**Danièle Patinet**  
03 80 39 50 97  
dpatinet@free.fr

**Pierre Pieprzownik**  
05 61 12 05 78  
ppiepro@wanadoo.fr  
**Philippe Rampon**  
voir *Grenoble*  
**Thomas Vecchiutti**  
voir *Corse*

**SNASUB-FSU**  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris

Tel : 01 44 79 90 42 / 47  
Fax : 01 42 46 63 30  
snasub.fsu@snasub.fr  
http://www.snasub.fsu.fr

## Le SNASUB dans les académies : secrétaires, correspondants, trésoriers académiques

### Aix-Marseille

Marcel Chatoux, SA  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13626 Aix en Provence Cedex  
04 42 91 74 70  
marcel.chatoux@ac-aix-marseille.fr  
Marie-Christine Santelli, Trésorière  
3 avenue François Vidal  
13080 Luynes  
04 42 95 85 14

### Corse

Thomas Vecchiutti, SA  
Lycée Finosello  
Avenue Maréchal Lyautey  
BP 581 20189 Ajaccio Cedex  
04 95 10 53 04  
thomaslp@club-internet.fr  
Catherine Taieb, Trésorière  
Lycée Pascal Paoli  
Avenue Président Pierucci  
20250 Corte  
04 95 45 03 16

### Limoges

Marie-Hélène Dumas, SA  
Collège Pierre de Ronsard  
98 rue de la Brégère  
87065 Limoges  
05 55 37 84 76  
marie-helene.dumas@ac-limoges.fr  
Sylvie Martinez, Trésorière  
Collège Victor Hugo  
Rue Edmond Michelet  
19002 Tulle  
05 55 20 76 10

### Orléans-Tours

Françoise Cadiou, SA  
SNASUB FSU  
10 rue Molière  
45000 Orléans  
02 38 78 00 69  
snasub.aca45@wanadoo.fr  
Maryvonne Maufrais, Trésorière  
109 rue François Lépine  
28600 Luisant  
02 37 34 34 28

Université du Havre  
Agence comptable  
25 rue Philippe Lebon  
76600 Le Havre  
02 32 74 40 17

### Strasbourg

Gérard Guntzburger, SA  
Myriam Marinelli, Trésorerie  
SNASUB FSU  
10 rue de Lausanne  
67000 Strasbourg  
03 88 36 20 90  
snasub.fsu@wanadoo.fr

### Amiens

Philippe Lalouette, SA  
Lycée Edouard Gand  
70 bd de St Quentin  
80098 Amiens Cedex 3  
03 22 53 49 76  
snasub.amiens@wanadoo.fr  
Daniel Duchat, Trésorier  
SNASUB-FSU  
9, rue Dupuis  
80000 Amiens

### Créteil

Pierre Boyer, SA  
06 24 08 63 33  
snasub.creteil@free.fr  
Yann Mahieux, SA  
01 48 96 36 65  
creteil.snasub@free.fr  
SNASUB FSU  
Bourse départementale du Travail  
1 place de la Libération  
93016 Bobigny Cedex  
Michel Macina, Trésorier  
2 allée de la Butte aux Cailles  
93160 Noisy le Grand  
01 64 80 36 32

### Lyon

Monique Viricel, SA  
Lycée Jacques Brel  
7 avenue Oschatz  
69200 Venissieux  
04 72 50 31 60  
monique.viricel@free.fr  
Olivier Aubailly, Trésorier  
6 place St Sylvestre, Le Trollet  
01150 Ste Julie  
06 21 03 29 91

### Paris

Patrick Le Tuhaut, SA  
Lycée Colbert  
27 rue de Chateau Landon  
75010 Paris  
01 44 89 88 33  
snasub75@yahoo.fr  
Michèle Maselko-Avenel,  
Trésorière  
Lycée Carnot  
145 bd Malesherbes  
75017 Paris  
01 56 21 36 42

### Toulouse

Dominique Ramondou, SA  
9 Chemin des Martyrs de  
Bordelongue  
31100 Toulouse  
05 61 55 86 84  
ramondou@cict.fr  
Régine Flament, Trésorière  
Collège Haut Lavedan  
33 Avenue Jean Moulin  
65260 Pierrefitte Nestalas  
05 62 92 76 62

### Besançon

Marina Josipovic, Trésorière  
BU de Belfort  
43, faubourg des Ancêtres  
BP 455 90008 Belfort Cedex  
03 84 21 52 88  
marina.josipovic@univ-fcomte.fr

### Dijon

Jean-Emmanuel Rollin, SA  
SNASUB-FSU  
Maison de l'Université  
BP 27877  
21078 Dijon Cedex  
03 80 39 50 97  
jean-emmanuel.rollin@u-bourgogne.fr  
snasubdijon@free.fr  
Claire Delachambre, Trésorière  
Maison de l'Université  
BP 27877 21078 Dijon Cedex  
03 80 39 50 97

### Montpellier

Aline de Freitas, SA  
Place de la Fontaine  
30210 Vers Pont-du-Gard  
04 66 62 86 03  
chazelfr@yahoo.fr  
Conception Serrano, Trésorière  
IA du Gard  
58 rue Rouget de Lisle  
30031 Nîmes Cedex  
04 66 62 86 19

### Poitiers

Serge Garaté, SA  
Lycée Camille Guérin  
33 rue de la Gibauderie  
BP 611 86022 Poitiers Cedex  
05 49 46 28 70  
serge.garate@ac-poitiers.fr  
Annette Fradet, Trésorière  
26, rue de l'Abbé de l'Épée  
86000 Poitiers  
annette.fradet@ac-poitiers.fr

### Versailles

Ludovic Cané, SA  
Lycée François Villon  
78130 Les Mureaux  
01 30 99 20 01  
ludovic.cane@ac-versailles.fr  
Réli Cavallucci, Trésorier  
Lycée Jean Jaurès  
95100 Argenteuil  
01 39 98 50 05

### Bordeaux

Jean-Claude Carabini, SA  
193 rue du 19 mars 1962  
40465 Lahuque  
05 58 57 53 01  
06 82 94 46 28  
jeanclaude.carabini@free.fr  
Maxime Gonzales, Trésorier  
LP Francis Jammes  
BP 127 64201 Orthez Cedex  
05 59 69 01 85

### Grenoble

Philippe Rampon, SA  
427 rue Félix Faure  
38950 St Martin le Vinoux  
04 76 75 81 21  
phrampon@wanadoo.fr  
Josiane Michallat, Trésorière  
7 rue Joseph Rolland  
38120 St Egrève  
04 76 74 71 14

### Nancy-Metz

Jean-Claude Magrinelli, SA  
Lycée Hélène Boucher  
55 boulevard Foch  
57100 Thionville  
03 82 53 21 88  
Jean-Claude.Magrinelli@wanadoo.fr  
Mauricette Didot, Trésorière  
Route de Neufchef 2<sup>e</sup> étage  
57700 Hayange  
03 82 84 76 17

### Reims

Françoise Eliot, SA  
(voir *Trésorière nationale*)  
Pierre Saidi, SA  
UFR Médecine  
51 rue Cognacq Jay  
51095 Reims Cedex  
06 87 49 71 48  
pierre.saidi@univ-reims.fr  
Alice Baudry, Trésorière  
9 rue de Derrière les Vignes  
51220 Bermercourt  
03 26 61 04 67

### HORS METROPOLE Etranger, Guadeloupe, Guyane, Martinique :

Contactez le SNASUB national

### Réunion

Jean-Claude Michou, SA  
32 rue Jean Sita  
97430 Le Tampon  
06 92 00 71 09  
jcmichou@univ-reunion.fr

Marc Dufêtre, Trésorier  
SCD Université de la Réunion  
BP 7152  
97715 St Denis Cedex  
02 62 93 87 46  
marc.dufetre@univ-reunion.fr

### Caen

Christian Eury, SA  
Restaurant universitaire A  
23 avenue de Bruxelles  
14070 Caen Cedex 5  
02 31 56 63 52  
ru.a@crous.unicaen.fr  
Christel Alvarez, Trésorière  
La Lande  
27210 Bouleville  
02 32 57 92 58

### Lille

Nicole Deléforge, SA  
Evelyne Delplace, SA  
Jean-Paul Machen, SA  
Edgar Walker, SA  
SNASUB-FSU  
La Halle au Sucre 1<sup>er</sup> étage  
28 rue des Archives  
59800 Lille  
03 20 12 03 31  
Fax : 03 20 51 30 61  
fsunord@nordnet.fr  
Guy Douay, Trésorier  
124 rue Ferrer  
59000 Lille  
03 20 34 04 54

### Nantes

Sylvie Courtier, SA  
Université de Nantes  
UFR Sciences et Techniques  
2 chemin de la Houssinière  
44300 Nantes  
02.51.12.52.38  
sylvie.courtier@univ-nantes.fr  
Ghyslaine Girardeau, Trésorière  
17, rue de Pot de vin  
85310 La Chaize-le-Vicomte  
02 51 05 78 16

### Rennes

Fabrice Kas, SA  
Collège Jean Richepin  
8 bd Kennedy  
22370 Pleneuf ValAndré  
02 96 72 22 75  
f.kas@free.fr  
Nelly Le Roux, Trésorière  
Collège La Tourelle  
Impasse Gauvain  
BP 1703 29107 Quimper Cedex  
02 98 52 32 40

### Clermont-Ferrand

Gilberte Jacob, SA  
Collège Pierre Mendès France  
96 avenue Emile Zola  
BP 24 63201 Riom  
04 73 64 68 04  
snasubsu-clt@netcourrier.com  
Marie-Christine Labrandine,  
Trésorière  
35 route de Durtol  
63830 Nohanent  
04 73 62 88 38

### Nice

Huguette Baisse, Correspondante  
Université - UFR médecine  
06107 Nice Cedex 2  
04 93 37 76 41  
baisse@unice.fr  
Maryse Apréa, Trésorière  
Village Pélican Villa 41  
1192 bd J.B. Abel  
83100 Toulon  
04 94 46 06 32

### Rouen

Michelle Collet, SA  
INSA Rouen  
Rue Lavoisier  
76131 Mont St Aignan  
02 39 52 84 01/ 06 77 61 98 95  
michelle.collet@insa-rouen.fr  
Sylvie Millet, Trésorière



**Samedi 19 novembre**  
**Convergeons ensemble pour la**  
**défense ou le développement**  
**des services publics.**  
**C'est l'affaire de tous et toutes**

Les services publics sont indispensables à toute société se réclamant de la liberté, de l'égalité, de la laïcité, de la solidarité. Toute notre vie quotidienne est concernée : l'éducation, la recherche, les équipements de la petite enfance, les services aux personnes âgées, la santé, l'emploi, les communications, la poste, les transports, l'énergie, l'eau, le logement...

De nombreux collectifs, associations, syndicats, organisations politiques ont repris à leur compte l'appel à manifester lancé par la Fédération nationale des collectifs de défense et de développement des services publics.

A l'occasion du congrès de l'association des maires de France les 22, 23, 24 novembre, ils invitent les citoyen(ne)s, les élu(e)s, les forces associatives, syndicales, politiques, à participer massivement **samedi 19 novembre à 13 h 30 à une manifestation unitaire à Paris, de la place d'Italie vers l'Assemblée nationale.**

Pour :

- résister à toute privatisation ou démantèlement,
- reconquérir «des services publics de qualité, partout et pour tous»,
- exiger une autre politique en France et en Europe.

**La convergence de nos luttes, c'est notre force !**  
**Les services publics constituent le bien commun, ne laissons pas des intérêts privés les accaparer !**  
**Tous ensemble, nous pouvons et nous devons gagner ! \***

# Sommaire

En bref p. 4

**4 octobre :**  
**une mobilisation**  
**réussie...** p. 5

Budget 2006 pp. 6 à 8

**Dossier** pp. 9 à 12

**EPLÉ**  
 Modification du décret  
 du 30/08/1985 p. 13

**Fonction publique**  
 Lettre à Christian Jacob p. 13

**Fiche pratique**  
 Indemnités d'installation  
 et de déménagement p. 14

**Bibliothèques/  
 Enseignement  
 supérieur**  
 - De l'amiante dans les  
 collections patrimoniales p. 15  
 - Mobilisation à Nancy 2 p. 15

*Tribunes libres* pp. 16 à 17

*Vie des académies* p. 17

Bulletin d'adhésion p. 18

*Lu pour vous* p. 19

**>** *La réforme  
 des attachés*

**Pour tout savoir...**

**pp. 9 à 12**

### Appel de l'université de Rouen aux autres établissements de l'enseignement supérieur

Depuis plus d'un mois, l'université de Rouen est mobilisée pour obtenir de l'Etat qu'il tienne ses engagements en matière de financement et de création de postes.

Ici comme ailleurs, c'est le service public d'enseignement supérieur qui est menacé.

La mobilisation massive des étudiants et personnels de l'université de Rouen a contraint, dans un premier temps, le gouvernement à un recul (subvention exceptionnelle de 1 million) mais, depuis lors, il affiche cynisme et mépris face aux revendications du mouvement.

Toutes les universités connaissent les mêmes difficultés. C'est pourquoi l'université de Rouen ne doit pas rester isolée. Seule une mobilisation nationale et solidaire permettra de s'opposer à la mort programmée du service public d'enseignement supérieur.

Les étudiants et personnels mobilisés appellent toutes les Universités à entrer en mouvement et à les rejoindre dans la lutte.

Ils invitent l'ensemble des établissements à élire leurs délégations et à se réunir à : Rouen, campus de Mont Saint Aignan, amphithéâtre Langevin, UFR de sciences et techniques, le dimanche 20 novembre 2005, de 10 heures à 15 heures, pour débattre ensemble de nos revendications et des moyens de les faire aboutir

**Collectif étudiants et personnels mobilisés  
Mont Saint Aignan,  
18 octobre 2005**

### Lundi de Pentecôte

Après le fiasco de la journée de corvée imposée par Raffarin, le gouvernement a dû revoir sa copie. Le texte prévoit désormais que *"la journée de solidarité pour les personnels non-enseignants prendra la forme d'une journée de travail supplémentaire, soit continue, soit fractionnée, déterminée par l'autorité responsable de l'organisation du service, après concertation avec l'ensemble des agents et selon les nécessités de service"*.

Avec la FSU qui continue d'exiger l'abrogation de ce dispositif injuste et inefficace, le SNASUB demeure opposé à toute journée de travail supplémentaire gratuite, faisant supporter la solidarité uniquement aux salariés.

### Après le 4 octobre...

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO réunies le 17 octobre, ont analysé les actions du 4 octobre.

Elles se félicitent de la mobilisation plus forte que celle du 10 mars et constatent que le nombre important des manifestations du 4 octobre, leur ampleur et le soutien de l'opinion publique traduisent bien le mécontentement croissant des salariés du privé et du public.

Le gouvernement et le patronat doivent maintenant prendre leurs responsabilités en mesurant les attentes ainsi exprimées.

Les organisations syndicales s'adressent solennellement :  
- au gouvernement pour que les rencontres annoncées se réalisent rapidement ;  
- aux employeurs pour que les résultats des négociations engagées ou à venir répondent aux revendications du public et du privé.

**CFDT, CFE-CGC, CFTC,  
CGT, CGT-FO**

**17 octobre 2005**

### Groupes de travail fonction publique

Trois groupes de travail ont été réunis par le directeur de la DAGFP, Paul Pény, pour *"évoquer"* avec les organisations syndicales des dossiers à traiter avec la fonction publique (volets salarial, statutaire et social).

Les documents fournis à cette occasion sont éloquentes puisqu'ils reprennent les pistes évoquées par le ministre Renaud Dutreil l'année dernière.

La FSU a rappelé notamment dans le groupe salarial ses priorités : maintien du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice indexée sur l'inflation, rattrapage des pertes subies depuis 2000 et reconstruction de la grille (alors qu'on nous propose indicateurs, méthode et prise en compte du mérite). Pour le volet statutaire les pistes envisagées sont : déroulement de carrière des catégories C, formation, VAE, CET, formation, dialogue social et ANT (conséquences du CDI) et pour le volet social : aides à la famille, logement, mobilité et déplacements.

Aucun des angles d'attaque des différents points ne correspond à nos demandes. Fin octobre le ministre nous transmettra pour avis un projet de protocole. Les personnels devront se mobiliser pour faire aboutir leurs revendications.

### Convergences

Bulletin mensuel  
du **SNASUB-FSU**  
Syndicat national de  
l'administration scolaire  
universitaire et des bibliothèques  
3-5, rue de Metz 75010 PARIS  
01 44 79 90 42/47

Directrice de la publication  
Arlette Lemaire  
Rédactrice en chef  
Béatrice Bonneau  
Secrétariat  
Olivier Morvan  
Publicité

Clotilde Poitevin-Amadiou  
06 19 94 66 85 www.comdhabitude.fr  
(Lesite.tv p. 19  
Microsoft p. 20)  
Impression  
Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly  
ISSN 1249-1926 - CPPAP 0710S07498



## Une mobilisation réussie qui appelle des réponses concrètes

Il constate les divisions de la droite et se sait fragilisé par l'absence de perspectives du chef de l'Etat.

Parallèlement, le projet de loi de finances pour 2006 traduit ces doutes. Voulant éviter une confrontation sociale majeure, le gouvernement préfère établir des prévisions de croissance fantaisistes et gonfler artificiellement les recettes prévisibles plutôt que de renoncer à la fois aux cadeaux fiscaux et aux exonérations de charge tout en maintenant la dépense publique à un haut niveau. Cet exercice de haute voltige se traduit par le maintien des priorités classiques de la droite sécuritaire et promilitaire, par des mesures contradictoires avec la politique de l'ex-gouvernement (création de 45000 CAE), par une pause relative dans les suppressions d'emplois publics comme dans sa politique de réforme.

Les salariés ont intégré depuis le 29 mai qu'il n'y avait pas d'alternative politique compte tenu des divisions de la gauche et qu'ils ne pouvaient attendre jusqu'aux prochaines échéances électorales une réponse concrète à leurs problèmes immédiats, ils ont déjà fait l'expérience de l'autisme gouvernemental, ils veulent inverser le rapport de force qui est jusqu'à présent favorable à l'alliance MEDEF/UMP.

Les syndicats auront donc un rôle déterminant à jouer dans la prochaine période. Le piège qui leur est tendu est celui d'un retour systématique au sectoriel qui divisera et brisera l'élan du 4 octobre et son caractère interprofessionnel. Il est urgent de réunir partout où cela est possible des intersyndicales afin de construire une mobilisation plus forte et de s'inscrire dans une dynamique de lutte.

**Jacques Le Beuvant**

La FSU se félicite du succès de la journée d'action du 4 octobre qui confirme et renforce les mobilisations antérieures avec une participation importante des salariés du privé et du public. Les personnels des fonctions publiques et notamment ceux de l'éducation ont pris toute leur part à la réussite des grèves et des manifestations avec des taux de participation comparables à ceux du 10 mars dernier.

L'importance de la mobilisation, que ce soit dans la grève ou dans les manifestations, tout comme le soutien très majoritaire de l'opinion expriment la montée en puissance d'une attente forte de changement de politique économique et sociale. Le gouvernement ne peut l'ignorer et doit faire des gestes concrets qui montrent qu'il entend ces aspirations. Il doit revenir sur un certain nombre de mesures de régression : dans la fonction publique il doit ouvrir sans tarder des négociations salariales ; dans l'Éducation la FSU appelle le ministre à renoncer à toute autosatisfaction et à engager une autre politique éducative, ce qui implique d'autres choix budgétaires et l'abandon de la loi Fillon que rejette l'ensemble de la communauté éducative.

Si le gouvernement ne fait pas les premiers gestes nécessaires et n'engage pas des négociations, la FSU recherchera les conditions de suites unitaires aussi bien au plan interprofessionnel que dans ses champs de responsabilité.

**Fédération syndicale  
unitaire  
5 octobre 2006**

La réussite de la journée d'action du 4 octobre a-t-elle apporté une contribution suffisante pour permettre aux luttes engagées et aux revendications avancées d'être couronnées de succès ?

Pour le gouvernement, la stratégie de l'après 4 octobre est de sectoriser la réponse au mécontentement en minimisant l'impact de cette journée et en faisant remarquer ses faiblesses. Dans notre secteur de l'éducation, et chez les non enseignants en particulier, le 4 octobre ne restera pas dans les mémoires comme un moment particulièrement fort. Nous avons eu une mobilisation non négligeable, mais comparable à d'autres dans un passé récent. Par contre nous avons été nombreux à noter une présence très forte de salariés du privé dans les manifestations, qu'ils exercent dans de grandes entreprises ou dans des PME, fruit d'une prise de conscience et d'une volonté d'action qu'il faut apprécier à leur juste valeur.

Le rejet de la politique gouvernementale et le discrédit qui entoure déjà les membres de l'équipe Villepin n'y sont pas pour rien. Les salariés n'ont pas été dupes des manipulations des chiffres du chômage. Ils sont scandalisés par les profits toujours en hausse, par les délocalisations, par les contrats de nouvelle embauche, ils souffrent au quotidien de la vie chère, ils sont angoissés par leur avenir et celui de leurs enfants. Le gouvernement, quant à lui, mesure la crise politique et son absence de légitimité après quatre échecs électoraux successifs.

# Un budget de mise en place des régressions

Deux mesures symbolisent la préparation du budget 2006 :

- la décision d'instaurer un forfait de 18 € restant à la charge des malades à fortes dépenses de santé (plus de 91 €) ;
- l'instauration du "bouclier fiscal" visant à empêcher un contribuable de payer plus de 60 % de ses revenus en impôts directs.

On savait déjà "qu'il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade", mais les mesures du gouvernement Villepin vérifient cet adage !

Contrairement d'ailleurs à ce que prétend le gouvernement, ce ne sont pas les plus travailleurs qui vont bénéficier du changement fiscal, mais les plus riches ont même intérêt à ne plus travailler puisque la réduction des revenus se traduit pas une réduction d'impôts très importante : ainsi 14 000 contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune verront leur facture réduite de 250 millions d'euros soit 18 000 € par foyer !

Selon des calculs de l'OFCE, "la réforme de l'impôt sur le revenu, que le parlement doit voter dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006, permettra de restituer aux Français 3,6 milliards d'euros, dont près de 70 % iront aux 20 % des foyers imposables les plus riches".

## Le premier budget présenté selon les règles de la LOLF

Finie la présentation par ministère, arrivent les programmes : cela ne serait pas en soi condamnable si cela ne s'accompagnait de la fameuse "fongibilité asymétrique" qui permet de transformer les crédits de rémunération en crédits de fonctionnement sans pouvoir faire l'inverse. Depuis 60 ans, l'état a heureusement pratiqué autrement : constatant un besoin social (éducation, santé, transports, communication...), les services publics se sont développés en recrutant des fonctionnaires pour assurer ces missions de service public. Le gouvernement actuel veut en finir avec cette évolution.

## Gestion publique : le mal absolu ?

Les chiffres publiés récemment sur les entreprises publiques montrent au contraire une bonne santé provocatrice pour ce gouvernement libéral : le chiffre d'affaires total des 37 plus grandes sociétés (Gaz de France, France Télécom, RATP, la Poste...) a progressé de 4,8 % soit plus que le PIB. Les entreprises publiques rapportent de l'argent : le résultat net a doublé en 2004 à 7,6 milliards d'euros et 2,7 milliards d'euros ont été versés à l'état actionnaire, ce qui devrait conduire à la conclusion logique suivante :

augmenter le champ des entreprises publiques enrichit l'Etat !

Le gouvernement Villepin en tire la conclusion inverse : il faut privatiser tout ce qui est rentable. Ne s'agit-il pas là d'une mauvaise gestion des biens de la collectivité ?

*pour financer des mesures salariales ou tout autre type de dépenses (fonctionnement, intervention, investissement...)"*.

La mise en place des indicateurs de performance va parachever ce travail : là où il y a économie de personnels il y perfor-



## Le budget 2006 et les emplois

La notion d'emplois budgétaires disparaît au profit de celle d'équivalent temps plein travaillé (ETPT). Ainsi la présentation générale précise : "à partir de 2006, les ministères seront plus libres dans la gestion de leurs effectifs. Ils pourront adapter la structure de leurs emplois en fonction de leurs objectifs. Chaque ministère aura la possibilité de ne pas saturer son plafond des autorisations d'emplois, sachant que la réforme budgétaire lui ouvre désormais la possibilité d'utiliser les crédits ainsi économisés

mance, c'est là qu'il faudra reconnaître le "mérite" et utiliser la notation/évaluation !

La loi organique aux lois de finances incite à une entreprise de destruction organisée des services publics par les fonctionnaires eux-mêmes.

On a vu l'été dernier la logique de cette orientation à la SNCF qui propose de fermer les lignes les moins rentables : demain à l'Éducation nationale on nous appellera à fermer les écoles, collèges, lycées, universités, bibliothèques qui coûtent plus cher et sont moins "performants".

**Jacques Aurigny**

## Un budget de désengagement de l'État et de recul du service public

### Les emplois

Comme pour 2005, le budget 2006, prévoyant une hausse des effectifs dans le primaire de 50 000 élèves, concède 1000 créations de postes d'enseignants, mais la baisse prévue dans le second degré (moins 48 000 élèves) justifierait selon le ministre la suppression de plus de 2500 postes !

Premier exemple de la nouvelle comptabilité : la suppression de 1383 emplois d'enseignants du second degré, reconnue par le ministère, se voit adjoindre 1350 suppressions de stagiaires à la rentrée 2006, qui étaient comptabilisés jusqu'ici comme "moyen d'enseignement" ! De fait, même certains engagements de la loi Fillon ne seront pas respectés.

Il faut également noter la suppression de 400 contractuels administratifs pour 133 ETPT au minimum puisqu'il ne s'agit que d'une autorisation maximum d'emplois.

Le ministre, concluant sa présentation, se félicite des 28 500 emplois vie scolaire budgétisés sur 2006, sans un mot sur les 3500 postes de surveillants qui seront encore supprimés (voir programme Vie de l'élève), transformant la fonction de surveillant en emploi précaire sous payé et sans avenir.

Pas un mot non plus sur les 93 000 TOS qui sont toujours fonctionnaires de l'État et que le ministère veut décentraliser. Dès le 1<sup>er</sup> janvier, par contre, 2700 contractuels ouvriers disparaissent du budget de l'État.

Le budget Enseignement scolaire est désormais l'objet de 5 programmes :

- enseignement scolaire premier degré
- enseignement scolaire second degré
- vie de l'élève
- enseignement scolaire privé
- soutien de la politique de l'Éducation nationale.

La part de la dépense des personnels reste ultra-majoritaire dans le programme enseignement scolaire, avec 93,8 % du total et 5485 milliards d'euros. Mais la présentation LOLF du budget ne cachera pas longtemps la réalité de l'orientation de recul du service public.

L'annonce par le ministre de l'augmentation de 5,5 % du budget de l'Éducation nationale ne résiste pas à un examen sérieux : l'augmentation des salaires obtenue en 2005 hors budget initial réduit la comparaison à un effet d'annonce.

Certes l'augmentation du SMIC a une incidence de plus en plus grande sur le budget de l'éducation : et pour cause, nous sommes désormais 600 000 fonctionnaires rémunérés au SMIC, au lieu de 500 000 il y quelques années.

De même, la présentation LOLF réincorpore dans les dépenses des mesures de déductions fiscales qui n'étaient pas dans le budget Éducation nationale : déductions fiscales dues à la scolarisation des élèves ou réduction fiscale de la TVA pour non application dans la restauration scolaire.

A faire de la masse salariale un indicateur de performance de gestion dans les académies, le risque est grand de voir les postes se fermer aux titulaires expérimentés : il faut mieux recruter des personnels nouveaux, donc coûtant moins cher, que d'accepter des "vieux" moins malléables et plus coûteux ! Mais il y en a encore mieux : pourvoir les postes par des PACTE junior (moins de 21 ans) pour que "l'équivalent temps plein travaillé" coûte encore moins cher : ils sont rémunérés de 55 % à 70 % du SMIC selon leur âge !

Le budget prévoit 15 millions d'euros pour la revalorisation des indemnités des personnels IATOS. Mais comment vont-ils être répartis ?

En ce qui concerne la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension, l'État se prive de la participation des familles, mais répercute la somme sur le budget des collectivités locales qui seront dans l'obligation soit de maintenir le prélèvement, soit d'augmenter les impôts locaux, soit de privatiser la restauration scolaire.

Les tours de passe-passe dus à la présentation LOLF ne peuvent tromper ni les personnels ni l'opinion publique sur la volonté politique de désengagement contenue dans le budget de l'enseignement scolaire alors que les besoins sont considérables.

**Jacques Aurigny**



## Un budget en trompe-l'œil

En fait les 3000 créations d'emplois annoncées au budget 2006 pour l'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas tous des emplois de titulaires, notamment parmi les 1100 emplois annoncés pour les organismes de recherche : ainsi 165 postes destinés à accueillir des chercheurs étrangers, et une centaine de contrats à durée déterminée. Les 1900 emplois pour l'enseignement supérieur se répartissent en 1079 enseignants-chercheurs et 797 IATOS.

Les syndicats et Sauvons la Recherche demandaient la création de 5 000 emplois statutaires par an, mais il n'y aura pas de programmation de l'emploi scientifique. Le budget 2006 préfigure la politique pour la recherche et l'enseignement supérieur dans les années

à venir, avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) donnant la priorité à quelques "campus d'excellence" ou "pôles de compétitivité", et des contrats à durée déterminée pour les jeunes chercheurs dans le cadre de projets à court terme.

Lors du dernier CNESER les élus syndicaux, notamment de l'UNEF et de la FSU, ont dénoncé "l'insuffisance et l'injustice des critères actuels de répartition de la dotation globale de fonctionnement" ainsi que "l'opacité qui préside actuellement aux choix budgétaires". Ils ont souhaité "une réelle réforme des normes San Remo" avec des "critères fixes de répartition des moyens". Ils ont exigé "que la répartition du budget entre les établissements d'enseignement supérieur se fasse de manière transparente et que l'ensemble des dotations attribuées aux établissements soient présentées au CNESER ainsi que les enveloppes attribuées dans le cadre de la politique contractuelle".

### Une précarité croissante !

Par ailleurs, les consignes transmises par le ministère aux établissements pour les demandes de créations de postes d'IATOS ciblant exclusivement le soutien à la recherche, le renforcement de l'encadrement et des fonctions d'expertise, les établissements ont eu tendance à exclure des

demandes d'emplois de catégorie C ou de l'ASU. Malgré des propos rassurants, le ministère ne crée pratiquement plus d'emplois de l'ASU dans le supérieur. On assiste à une réduction progressive de l'ASU, on embauche sur des contrats de plus en plus précaires, et l'externalisation vers le privé de missions relevant notamment de la catégorie C s'accélère.

L'accroissement des tâches et leur complexité (mise en place du système LMD, de la LOLF) se font à flux tendus, avec des conditions d'accueil et de travail de plus en plus dégradées. Pour le gouvernement il s'agit de donner la priorité à la "recherche rentable" en délaissant certains secteurs comme les sciences humaines par exemple.

### Et dans les bibliothèques ?

On pouvait espérer que les bibliothèques ne seraient pas oubliées cette année : ne représentent-elles pas un outil indispensable pour la recherche ? Eh bien, pour le ministère, il semble que NON ! Cette année encore les BU n'auront droit à aucune création de poste - et devront donc continuer à recruter des vacataires, contractuels et moniteurs étudiants... Et, côté ministère de la Culture, de nouvelles suppressions de postes sont annoncées pour 2006, notamment à la BNF. Conséquences : l'aggravation des conditions de travail des personnels - et la réduction des services rendus aux usagers !

Alors que le plan Sapin s'achève, la précarité s'approfondit et se généralise avec les nouveaux

contrats dits sociaux qui en réalité paupérisent une part plus importante de la population, y compris dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Marie Ganozzi,  
Danièle Patinet,  
Anne-Marie Pavillard

### Le SNASUB revendique :

- un plan pluriannuel, avec des crédits récurrents pour l'enseignement supérieur et la recherche publique ;
- un plan pluriannuel de créations d'emplois (pour atteindre rapidement les 20 000 emplois statutaires supplémentaires IATOS que nous réclamons depuis des années pour les universités) ;
- un plan d'intégration des personnels précaires, avec les créations d'emplois correspondantes.





# Dossier

## Attachés : missions, formation, carrière...

Le nouveau statut interministériel type des attachés publié au JO du 28 septembre modifie sensiblement la carrière des attachés. Au MEN, la réforme devrait entrer en vigueur dans un an environ.

A première vue : une carrière améliorée, essentiellement par la fusion des deux grades du principalat, ce qui correspond à une de nos revendications, des missions plus ambitieuses et des possibilités de mutation accrues. Parallèlement, une réforme du statut des IRA ambitionne de professionnaliser davantage la formation.

Mais ces réformes posent d'importantes questions : celle par exemple de la portée de l'élargissement des missions. Celle aussi du lien entre la fusion des corps de centrale et des services extérieurs et l'approfondissement de la déconcentration. La procédure de nomination au principalat est loin d'être claire. La mobilité que souhaitent les attachés sera-t-elle vraiment développée ? On s'interroge aussi sur l'égalité de traitement dans le cadre d'une déconcentration accrue, sur la cohérence entre d'une part le profilage des carrières et la professionnalisation de la formation et d'autre part l'élargissement du champ professionnel.

On ne peut comprendre le sens de la réforme statutaire qu'en la replaçant dans le cadre de la réforme de l'Etat. Celui-ci réduit son périmètre d'intervention, d'où moins de services publics et de fonctionnaires : retraités non remplacés, personnels redéployés.



# A

# ttachés

## La réforme

La mobilité promise à toutes les chances - profilage oblige - d'être essentiellement géographique, entre services centraux et extérieurs, à terme entre services de l'État voire entre fonctions publiques. Le principe selon lequel le fonctionnaire a vocation à occuper tous les emplois de son corps est ainsi mis à mal. Si les missions sont "réévaluées", c'est parce que l'on attend des attachés qu'ils participent activement à la réforme de l'État et de la LOLF.

Ce ne sont pas seulement les attachés qui sont concernés par ces réformes : ce sont tous les fonctionnaires, parce que désormais les carrières servent à peine à maintenir globalement le pouvoir d'achat. Ce sont aussi tous les usagers du service public, qui à terme se trouvent menacés dans nombre de ses dimensions.

Les ministères souhaitant adhérer au dispositif de réforme du statut des attachés (décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005) doivent prendre ce que l'on peut appeler des "décrets d'adhésion", pour le rendre effectif dans leur champ. Au MEN, l'effet serait au 1<sup>er</sup> octobre 2006 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### Missions

Est prévue désormais la "participation à la conception, l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques".

### Recrutement

Le recrutement "IRA" devient prédominant. Les places offertes au concours interne représentent au moins le tiers de celles offertes aux deux concours (externe + interne). Le 3<sup>e</sup> concours offre au plus 20 % du nombre total de places mises aux concours. Les nominations au choix sont comprises entre 1/5 et 1/3 du nombre de nominations procédant des IRA, des concours et des détachements (cela dépendra des ministères). La liste d'aptitude est réservée aux fonctionnaires de catégorie B du ministère concerné.

### Classement lors de l'accès au corps

Les butoirs limitant leur application aux anciens B et ANT sont supprimés. Prise en compte de certaines activités professionnelles privées pour leur moitié, déterminant une ancienneté maximum de 7 ans. Les attachés recrutés par 3<sup>e</sup> concours (y compris IRA) bénéficient d'une bonification d'ancienneté de deux ans.

### Avancement de grade

Le pyramidage disparaît au profit d'un ratio promu/promouvables. Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont assouplies. Les deux grades du principalat fusionnent.

- Promotion par examen professionnel et inscription à un tableau annuel d'avancement : assouplissement des conditions d'accès à l'examen professionnel (1 an dans le 5<sup>e</sup> échelon et 3 ans de services effectifs en catégorie A). Inscription à un tableau annuel d'avancement après sélection par examen professionnel. Les retenus non promus au titre de l'année gardent le bénéfice de leur promotion pour les tableaux ultérieurs.

- Promotion au choix par tableau annuel d'avancement :

au moins 7 ans en catégorie A et un an d'ancienneté dans le 9<sup>e</sup> échelon d'attaché.

Dans l'hypothèse d'un avancement moyen, on peut présenter l'examen professionnel d'attaché principal avec 7 ans d'ancienneté (au lieu de 9 ans et demi précédemment). L'échelon terminal (toujours dans le cadre d'un avancement moyen et dans l'hypothèse d'un succès immédiat à l'examen professionnel) est atteint au bout de 26 ans au lieu de 32.

### La nouvelle grille indiciaire

Grades	Échelons	Durée	
		Moyenne	Minimale
	10	-	-
	9	3 ans	2 ans 3 mois
	8	2 ans 6 mois	2 ans
	7	2 ans 6 mois	2 ans
Attaché principal	6	2 ans	1 an 6 mois
	5	2 ans	1 an 6 mois
	4	2 ans	1 an 6 mois
	3	2 ans	1 an 6 mois
	2	2 ans	1 an 6 mois
	1	1 an	1 an
Attaché	12	-	-
	11	4 ans	3 ans
	10	3 ans	2 ans 3 mois
	9	3 ans	2 ans 3 mois
	8	3 ans	2 ans 3 mois
	7	3 ans	2 ans 3 mois
	6	2 ans 6 mois	2 ans
	5	2 ans	1 an 6 mois
	4	2 ans	1 an 6 mois
	3	2 ans	1 an 6 mois
	2	1 an	1 an
	1	1 an	1 an

## Les dispositions de la réforme statutaire

En effet, avec la réforme de la LOLF, un plafond d'emplois autorisés par ministère se substitue aux autorisations d'emplois par corps et grade.

Lorsque le nombre de promotions résultant de l'application du ratio n'est pas un entier, la décimale sera reportée sur les promotions de l'année suivante. Ce ratio devrait être connu avant fin 2005.

Enfin, la perspective de revalorisation indiciaire reste mince (15 points d'INM pour la fin du 1<sup>er</sup> grade, porté à l'indice brut 801 (INM 657), l'échelon le plus élevé du grade terminal restant fixé à l'indice brut 966.

Les candidats retenus pour l'examen professionnel ne sont plus clairement classés par ordre de mérite, mais selon un peu clair "ordre des nominations".

Un ratio promu/promouvables est fixé par arrêté ministériel tant pour la promotion par examen professionnel que pour l'avancement au choix. Il remplace (décret n° 2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005) le pyramidage budgétaire en fixant les perspectives de carrière dans les différents corps.



## Une réforme à replacer dans la réforme de l'État

La réforme statutaire entre dans le dispositif de réforme de la fonction publique : corps interministériel, fusion des corps de centrale et des services extérieurs. L'attachement des fonctionnaires à leurs missions de service public est aujourd'hui sans conteste un obstacle à la volonté de réduction des services publics du gouvernement.

**Le développement de l'interministérialité** a deux avantages pour les décideurs :

- permettre le redéploiement entre administrations et services : l'exemple des difficultés pour le MEN de supprimer des postes TOS de centrale montre bien l'intérêt des partisans des "stratégies ministérielles de réforme" d'un statut interministériel le plus large possible. De ce point de vue le statut commun à l'intérieur de l'éducation nationale n'a pas de sens. Les attachés du ministère de l'agriculture sont visés à court terme mais la vraie réforme devrait concerner tous les cadres A de tous les ministères ;
- créer une désaccoutumance entre les cadres que sont les attachés et les missions de service public. Les 9000 attachés de l'administration scolaire et universitaire, comme les 800 de centrale sont attachés à leurs missions et sont un vecteur vivant de la

résistance au plan de liquidation des services public ; les attachés, sous cette forme sont donc gênants, il faut les faire évoluer.

### La question des indemnités

L'harmonisation des primes entre administration centrale et services déconcentrés et surtout entre les différents ministères est nécessaire tant pour des raisons d'équité que pour favoriser une réelle mobilité. Elle n'est pas envisagée par le MEN qui nous a expliqué le 30 septembre au ministère qu'au contraire il fallait garantir le régime indemnitaire de centrale. Au moins pour l'instant ?

**La déconcentration de la gestion** du mouvement des AASU est paradoxale puisque elle va dans le sens d'une mobilité moins aisée. Cela montre bien que la mobilité souhaitée par le gouvernement n'est pas celle que veulent les agents. Par contre, cette logique rencontre un renforcement des pouvoirs du préfet ayant autorité sur tous les secteurs de tous les ministères : les projets de réforme de l'État ont tous souligné la difficulté de gérer les services de l'État sans donner un pouvoir de gestion des préfets sur les personnels. Mettre en place la structure pour qu'elle puisse servir demain, voilà l'objectif.

### Créer un corps expéditionnaire pour la LOLF

Les expérimentations faites dans les académies de Bordeaux et Rennes comme dans les autres ministères amènent aux considérants suivants : la réussite de la politique ministérielle, notamment quand elle est défavorable aux services publics, ne peut s'appuyer que sur une minorité de cadres. Le changement des missions des attachés prend alors tout son sens : ne s'agit-il pas de créer "un corps expéditionnaire" chargé de porter et d'appliquer la bonne parole lolfienne dans les territoires et provinces attachés aux services publics. Demain il faudra des esprits nouveaux pour appliquer une politique nouvelle : chaque responsable de programme et de sous-programme devra abandonner les missions de services publics pour prouver qu'il est un digne zélateur de la politique ministérielle. Cet enjeu est considérable : il correspond en plus grand à la réforme du statut des chefs d'établissement qui étaient jusqu'en 1980 des enseignants chargés de la

fonction de direction et qui sont devenus "personnels de direction" afin de mieux servir les politiques ministérielles.

La mise en place de la notation/évaluation permettant de déterminer le mérite de chacun par la mise en concurrence de tous procède de la même logique. La mise en place des indicateurs de performance dans le cadre de la LOLF permettra d'apprécier le zèle des cadres en fonction de nouveaux critères : non plus l'activité de service public, mais la capacité d'initiative dans la fongibilité asymétrique ou comment transformer des postes et des missions en prestations multi-opérateurs...

Cette réforme s'inscrit dans le projet, plus vaste, de création de cadres statutaires par filières, qui s'oriente vers une remise en cause de la filière "éducation formation culture" initialement prévue : les AASU étant finalement versés dans la filière "administration générale".

## Le rôle des CAPA et de la CAPN

Le rôle respectif de la CAPN et des CAPA est modifié.

À la CAPN, restent les procédures disciplinaires (le ministère ne déconcentrant pas les nominations), les mouvements TOM et inter-académiques. Même si le mouvement n'est plus national, il n'a pas été retenu l'idée d'un recrutement académique avec nomination par les recteurs. Toutefois le recrutement à la sortie de chaque IRA sera plus "régionalisé", le projet étant d'associer chaque IRA à une zone prédéfinie de nomination.

Aux CAPA, restent les appels de notation, la gestion des réductions d'ancienneté et des listes d'aptitude. De plus chaque CAPA verra son mouvement intra-académique. Le prochain mouvement se fera ainsi sur le modèle de celui des SASU : la circulaire paraîtra normalement courant novembre. Le serveur ouvrira début décembre pour un mouvement inter-académique où les candidats pourraient faire jusqu'à 6 vœux en dehors de leur académie.

La CAPN du mouvement inter-académique, qui traiterait également les PRP, devrait être organisée fin mars pour que les CAPA puissent se tenir début mai. L'objectif est d'avoir un mouvement terminé au 1<sup>er</sup> juin pour procéder aux affectations sur poste des IRA dès la première quinzaine de juin (dès que la scolarité nouvelle formule sera mise en place).



D'après le ministère, les académies ne devraient pas en principe "oublier de signaler" des postes vacants ou susceptibles de l'être pour le mouvement car le recrutement reste national. Les errements observés en B, où beaucoup de postes ne sont pas signalés au mouvement inter-académique, ne se poseraient pas pour les attachés. A voir...

Le MEN souhaite également la création d'une CAP spécifique à la centrale pour ses 800 attachés, qui jouerait un rôle équivalent à celui des CAP académiques.

Le MEN reconnaît que la formation des IRA n'est pas assez pratique et que les agents qui arrivent sur le terrain se trouvent souvent démunis face à la réalité de leurs missions. Toutefois l'idée de donner à ses cadres une formation théorique généraliste reste selon lui une bonne chose.

Le MEN souhaite effectuer le recrutement des attachés uniquement par le biais des IRA en échange d'une modification de la scolarité qui rapprocherait plus les élèves de leur ministère d'affectation au cours de la scolarité.

Le ministère d'affectation et une nomination sur un poste à la mi-juin avec un stage d'un mois (un tuilage) sur ce poste si possible avec le titulaire du poste. Ainsi tous les attachés issus du concours bénéficieraient d'une formation initiale leur année de stage et arriveraient titulaires sur leur poste.

La nouvelle formule mise en place semble intéressante pour les personnels, toutefois l'on peut constater que l'aspect interministériel de la formation n'est plus autant mis en avant et que la mobilité qui devrait en découler et qui était déjà difficile risque de devenir impossible. Enfin, on risque de voir apparaître des carrières individualisées à l'extrême.

Le SNASUB rappelle que le concours donne vocation à occuper tous les emplois d'un corps, qui garantit aux agents une possibilité de mobilité fonctionnelle et géographique. La réforme des IRA peut être positive si elle sait maintenir une formation d'abord généraliste conduisant à pouvoir envisager des changements de fonction au cours de la carrière. Ces changements de fonction sont d'ailleurs aussi un élément de formation.

## La question de la formation et la réforme des IRA

Le ministère de la Fonction publique souhaite lui une modification des épreuves d'un concours dont les lauréats deviendront pour la plupart des "gestionnaires" alors qu'ils sont en majorité issus de formations juridiques. Bref "le chiffre doit remplacer le droit".

Le MEN et le ministère de la Fonction publique seraient d'accord sur le calendrier suivant : une formation généraliste de 5 à 6 mois comprenant un stage court de découverte de l'administration, le choix du ministère d'affectation en février, une formation spécifique au ministère de 3 à 4 mois avec des stages au sein de son

## Modification du décret du 30/08/1985 \*

Au nom de la simplification, on assiste une nouvelle fois à la volonté de déréglementer le fonctionnement des EPLE. A travers les exemples les plus significatifs de ces modifications cette volonté apparaît clairement et remet en cause l'organisation générale des EPLE.

L'article 2-2 énonce :

*«le contrat d'objectif conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement ... et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs».*

Les objectifs de l'éducation ne sont plus nationaux, mais définis établissement par établissement par le chef d'établissement qui rend compte à l'autorité académique de la réussite de son entreprise.

L'article 10 concerne la délégation de signature.

Il précise qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le chef d'établissement peut déléguer sa signature à son adjoint et au gestionnaire.

Si la délégation concernait le gestionnaire dans son domaine de compétence et l'adjoint en dehors des fonctions d'ordonnateur, cela ne poserait pas problème, mais le dernier alinéa qui précisait *«Toutefois la suppléance n'a pas d'effet sur l'exercice des fonctions d'ordonnateur»* est supprimé, ce qui signifie a contrario que le chef d'établissement peut être remplacé y compris dans ses fonctions d'ordonnateur par un adjoint, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes.

En effet qui constatera l'absence ou l'empêchement du chef d'établissement ?

Comment le comptable qui est dans l'obligation légale de vérifier la *«qualité de l'ordonnateur»*, pourra-t-il le faire sans un acte de nomination ? Nous ne pouvons qu'être opposés à une mesure qui met le comptable dans l'impossibilité d'exercer les contrôles inhérents à sa fonction.

L'article 25 interdit désormais à toute personne privée par jugement de tout ou partie des droits civils, civiques ou de famille de siéger au CA. Certes, mais qui vérifiera ?

L'article 26 modifie la composition de la commission permanente. L'adjoint du chef d'établissement peut être remplacé par un autre adjoint en cas de pluralité d'adjoints. Un représentant de la collectivité de rattachement se substitue au CPE représentant l'administration. Pour conserver l'équilibre tripartite de la commission, il n'y a plus que quatre représentants des personnels et quatre représentants des usagers.

Par ailleurs dans le nouvel article 28, les pouvoirs de la commission permanente vont en croissant. En effet, la commission permanente peut désormais recevoir délégation du conseil d'administration pour exercer certaines de ses compétences. Les décisions qui sont prises dans ce cadre seront simplement transmises au conseil d'administration dans les quinze jours. La commission permanente dont la composition a été allégée devient donc un deuxième organe décisionnel.

**Myliène Martínez**

\* Décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 (JO du 11 septembre 2005)

## Lettre des organisations syndicales de fonctionnaires à Christian Jacob, ministre de la Fonction publique.

Monsieur le ministre,

Les personnels de la fonction publique (État - territoriale - hospitalière) ont de nouveau participé massivement à une journée nationale d'action le 4 octobre : pour la troisième fois depuis le début de l'année, ils ont fait grève avec des taux de participation importants.

Ils ont montré leur volonté d'obtenir :

- une politique de l'emploi statutaire garantissant un service public répondant aux besoins de la population.
- la défense et l'amélioration de leurs garanties statutaires.
- des mesures ambitieuses en matière de salaire et pension, permettant de rattraper les retards accumulés, d'assurer le maintien et une progression du pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications et la refonte de la grille, le déblocage et l'amélioration des promotions.

Des attentes aussi fortement exprimées ne peuvent rester sans réponse de la part du gouvernement. Vous avez organisé trois séances de travail auxquelles nous avons participé ; à présent il s'agit d'ouvrir sans attendre des négociations sur les revendications portées par les personnels.

C'est sur ces bases que nous vous demandons d'obtenir du Premier ministre un mandat clair de négociation et d'ouvrir, dans les meilleurs délais, des négociations, portant prioritairement sur le pouvoir d'achat et la revalorisation du point d'indice.

Les personnels attendent un signe fort de votre part ; faute de ce signe, nos organisations se rencontreront pour décider des suites à donner. [...]

**Pour l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires :  
CFDT, CGC, CGT, FO, UNSA, FSU  
Gérard Aschieri**

Mardi 18 octobre 2005



# Indemnités d'installation et de déménagement

## Installation

### Prime spéciale d'installation

Versée aux fonctionnaires (ou stagiaires) accédant à un premier emploi d'une administration de l'État et affectés en Ile-de-France ou dans une commune de la communauté urbaine de Lille (décret 89-259 du 24/04/89). Montant : traitement brut et indemnité de résidence mensuels de l'INM 430.

### DOM : la prime spécifique d'installation

(décret 2001-1225 du 20/12/01) est due aux titulaires et stagiaires affectés dans un DOM, recevant une première affectation en métropole suite à mutation ou promotion, à condition d'accomplir au moins quatre années consécutives de services, et aux fonctionnaires dont la résidence familiale se situe dans un DOM à leur entrée dans l'administration. Elle n'est pas cumulable avec la prime d'installation en région parisienne et lilloise. Egale à 12 mois du traitement indiciaire, versés en trois fractions égales : à l'installation, au début de la troisième année et au bout de quatre ans.

Majorations familiales : + 10 % pour le conjoint, partenaire PACS, concubin, + 5 % par enfant à charge (après leur arrivée). Cette prime exclut de percevoir par la suite **l'indemnité particulière de sujétion et d'installation** (décret n° 2001-1226 du 20/12/01) en Guyane et à Saint-Martin et Saint-Barthélemy (16 mois de traitement en trois fractions ; avoir accompli quatre années consécutives de services). Une seule indemnité est versée pour un couple, sur la base du traitement le plus favorable. Un trop-perçu en cas de non-respect de la condition minimale de services conduit à un reversement.

## Déménagement

### L'indemnité de changement de résidence

(décret 90-437 du 28 mai 1990 modifié et arrêté du 26 novembre 2001).

### Bénéficiaires

L'agent muté (ou réintégré après congé parental, disponibilité, détachement, mise à disposition, CLM, CLD) dont le changement de résidence administrative résulte d'une affectation définitive et transférant sa résidence familiale.

### Conditions d'attribution

Au moins 5 années dans le poste précédent (3 ans pour une première mutation dans le corps ou quand le précédent changement de résidence résulte d'une promotion, pas de condition de durée de service pour rapprochement de conjoint ou de partenaire d'un PACS, s'il est fonctionnaire ou agent contractuel de l'une des trois fonctions publiques et si l'affectation est dans le même département ou dans un département limitrophe). Disponibilité, congé parental, CLM et CLD suspendent le décompte de la durée de service.

### Montant

Il dépend de la distance séparant l'ancien poste du nouveau, du volume de mobilier autorisé pour l'agent et des personnes à charge ; il est soumis aux conditions de ressources et de plafond en vigueur. Le transport des personnes est pris en charge sur la base du tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe ou selon le taux des indemnités kilométriques. Si la mutation a été demandée par l'agent, l'indemnité est réduite de 20 %.

### Constitution du dossier

Dès réception de l'arrêté de mutation et après avoir déménagé, demander le dossier au service d'accueil.

**DOM** (décret 89-271 du 12/04/1989 et arrêté du 26 novembre 2001).

Pour les mutations entre métropole et département

d'outre-mer, la durée de services exigée est de 4 ans en métropole (ou, en sens inverse, dans le DOM quitté). Pas d'allègement pour première mutation dans le corps ou rapprochement de conjoint. Le service gestionnaire de l'affectation de départ établit le droit à indemnité.

Une avance est possible : il faut être en possession de l'arrêté de mutation et avoir constitué son dossier. Elle est au plus égale à la partie indemnisant les frais de transport du mobilier ; celle-ci n'est accordée que dans la limite des crédits disponibles.

### L'indemnité exceptionnelle de mutation

(décret 90-1022 du 16/11/90 et arrêté du 16/11/90) et **l'indemnité spéciale de décentralisation** (décrets 78-409 du 23/03/78 et 80-366 du 21/05/80, arrêté du 23/06/88) sont destinées aux agents déplacés d'office à l'occasion d'une opération de restructuration d'une administration ou d'une opération de décentralisation, hors de la région parisienne, d'une administration centrale ou d'un EPA de l'État.

Pour les cas particuliers (affectation en TOM par exemple, décret n° 98-844 du 22 septembre 1998), nous consulter si nécessaire.

*Pierre Boyer*

## Bibliothèque nationale de France

Les résultats de prélèvements effectués récemment sur des documents conservés par la Bibliothèque nationale de France confirment que de l'amiante demeure au sein des collections patrimoniales.

personnels affectés sur le site de Versailles-Montbaouron comme de ceux affectés à Tolbiac et en contact avec ces collections à partir de 1997.

La loi et les réglementations en vigueur imposaient pourtant une obligation particulière de sécurité ou de prudence qui n'a pas alors été respectée par les directions successives de la bibliothèque, les représentants des personnels membres du Comité d'hygiène et de sécurité ne se

*De l'amiante  
dans les  
collections  
patrimoniales !*

Pourtant, en 1996, le directeur général d'alors, Philippe Bélaval, avait jugé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à un "dépoussiérage anti-amiante spécifique" (propos tenus dans le cadre du CHS du 18 octobre 1996) des collections conservées dans l'annexe C de Versailles-Montbaouron et qui ont été transférées sur le site de Tolbiac pour y être reconditionnées par des personnels qui, à l'instar de leurs collègues ayant travaillé sur le site de Versailles, ont été exposés.

Plusieurs prélèvements effectués en juillet 2005 révèlent des concentrations en fibres d'amiante par litre d'air jusqu'à 40 fois supérieures à la norme admise. Sur un nombre de 10 tests effectués dans un contexte de "manipulation intensive", trois se sont révélés négatifs, les sept autres confirmant la présence d'amosite, soit sous la forme de résidus poussiéreux, soit sous la forme d'une concentration pouvant atteindre 232 fibres/litre d'air.

Aucune disposition d'ordre sanitaire n'a été prise par la direction à l'endroit des

personnels affectés sur le site de Versailles-Montbaouron comme de ceux affectés à Tolbiac et en contact avec ces collections à partir de 1997. voyant pas communiquer des informations par l'administration de la BnF quand cette dernière était tenue légalement de le faire. Au contraire, ce sont des éléments d'analyse incomplets qui ont été communiqués aux agents. C'est grâce à l'intervention des deux représentants de la FSU au Comité d'hygiène et de sécurité du 6 octobre 2005 que l'ensemble des résultats a pu être communiqué en cours de séance. Quant au chantier de "dépoussiérage" annoncé par la direction, s'il répond à la situation, il ne saurait effacer dix ans d'inaction.

L'intersyndicale, qui exige que toutes les responsabilités soient établies et qui vient d'obtenir la tenue d'un CHS exceptionnel le 7 novembre, s'adressera dans les jours qui viennent au ministre de la Culture et de la Communication afin de lui demander de diligenter une enquête administrative.

**Intersyndicale CFTC - CFDT - FSU - SUD de la Bibliothèque nationale de France  
13 octobre 2005**

Contact : jean-francois.besancon@bnf.fr



### Mobilisation victorieuse contre la précarité à l'université Nancy 2

A Nancy 2, un quart des IATOS et des enseignants-chercheurs sont contractuels !

Pour la première fois, tous les IATOS ont été renouvelés à la rentrée. Ce résultat a été acquis grâce à la mobilisation dès le printemps des contractuels soutenus par les syndicats (SNASUB-FSU, FERCCGT, UNSA-Recherche, SNESUP et UNEF).

En 2004, huit collègues n'avaient pas obtenu le renouvellement de leur contrat et en avaient été informés par la pointeuse !

Le 7 juin, des personnels, toutes catégories mêlées, s'étaient invités au CA en exigeant :

- aucun licenciement à la rentrée,
  - stabilisation puis pérennisation de tous les précaires,
  - création de postes de titulaires,
- et menaçant la direction d'une grève avec conférence de presse.

La direction avait louvoyé et réuni d'abord les seuls contractuels IATOS, puis une CPE "précarité" où la question avait été escamotée. Lors d'une seconde CPE fin juillet, l'administration avait annoncé qu'un à trois contrats ne seraient pas renouvelés.

Inacceptable pour l'intersyndicale qui avait déposé un préavis de grève pour le 3 octobre, jour de la rentrée universitaire.

Le préavis de grève a finalement été décalé au 4 octobre, mais la conférence de presse maintenue le 3 : les non titulaires y ont décrit leur galère. Le lendemain nous étions une quarantaine à manifester sous la banderole unitaire de Nancy 2.

Grâce à la transparence imposée à l'administration, la mobilisation continue pour les prochains contrats arrivant à échéance.

**Michel Dissoubray**



## Un congrès pour l'avenir !

Après la mobilisation de 2003 et la campagne pour le non au référendum d'une part, la destruction des acquis des salariés et de la fonction publique d'autre part, le congrès du SNASUB peut être l'occasion de clarifier certains débats.

Sur le revendicatif :

- L'arrêt de la précarité passe par un plan d'intégration de tous les précaires quel que soit le type de contrat, avec recrutement direct pour le bas de l'échelle indiciaire, examen professionnel pour les autres niveaux. Cela passe par les créations de postes correspondantes et un plan de relèvement des carrières de toutes les catégories de titulaires.

- Le reclassement des titulaires ne doit pas s'accompagner de la disparition des recrutements en deçà du Bac. Nous continuons à défendre l'accès à la fonction publique pour les différents niveaux de sortie du système scolaire, avec l'entrée sans qualification au niveau du SMIC que nous revendiquons à 1300 euros nets actuellement.

Sur l'action :

En 2003 le SNASUB a pris toute sa part avec l'appel de son congrès à la généralisation de la grève, repris dans les assemblées des salariés en lutte.

Tous ceux qui se sont mobilisés en 2003 savent que la grève générale reconductible est indispensable pour faire reculer le gouvernement et la politique libérale, mais ils savent aussi qu'il ne suffit pas d'avoir un slogan incantatoire en dehors d'un contexte de mobilisation générale.

Le SNASUB et son champ de syndicalisation sont trop restreints pour peser réellement en dehors d'une mobilisation d'ampleur. Sur l'ARTT, les syndicats de la FSU n'ont pas été capables d'adopter une attitude solidaire. La réforme sur l'évaluation/notation est passée sans la mobilisation de tous les secteurs concernés.

Pour plus d'efficacité, le SNASUB doit militer dans la FSU pour :

- un fonctionnement en sections FSU (enseignants/IATOS) dans les établissements,
- une coordination permanente des syndicats FSU "non enseignants" (IATOS et autres secteurs de la fonction publique).

Nous devons élaborer ensemble les revendications, notamment sur la précarité et les salaires

- des collectifs de défense des services publics.

**Marie Ganozzi,  
Danièle Patinet,  
Anne-Marie Pavillard**

## La défense de nos intérêts exige que Chirac-Villepin-Sarkozy soient défaits !

Le 4 octobre à nouveau et malgré une plate-forme évacuant méthodiquement nos revendications (pas un mot pour exiger le retrait du contrat "nouvelle embauche", pas d'exigences salariales chiffrées, etc.), il y a eu plus d'un million de manifestants.

Massivement rejetés, Chirac, Villepin, Sarkozy mènent pourtant sur tous les fronts une guerre sans merci : budget 2006, privatisations (SNCM), etc.

Après le 4 octobre, Villepin a déclaré : "Nous devons avancer par le dialogue, la concertation, la proposition". Mais tous les travailleurs le savent : le diagnostic partagé, la concertation ont conduit à l'application intégrale de toutes les réformes du gouvernement, des retraites à la loi Fillon contre l'école publique en passant par la sécurité sociale !

La trahison des marins de la SNCM par leurs dirigeants rencontrant Villepin avant de se rallier à la privatisation vient de prouver une nouvelle fois où mène cette politique mortelle de la concertation.

La situation exige non pas la répétition des journées d'action mais que les directions syndicales donnent dans l'unité un ordre de mobilisation pour affronter et défaire ce gouvernement

sans attendre 2007 au lieu de lui demander de changer de politique et d'ouvrir de nouvelles négociations !

Or, en répondant positivement aux offres permanentes de discussion de Villepin, les directions syndicales légitiment l'existence du gouvernement, lui permettent de préparer des attaques encore plus graves.

Le SNASUB, après s'être prononcé en avril pour le boycott des discussions sur la réforme-destruction des statuts de la fonction publique, doit de nouveau rejeter la concertation que Christian Jacob veut relancer sur ce dossier.

Il doit s'adresser à la direction de la FSU pour exiger : "aucune discussion des projets du gouvernement, en particulier boycott des concertations sur les statuts". Ces projets doivent être retirés !

C'est la voie pour rompre et en finir avec ce gouvernement, pour l'abrogation de toutes les mesures réactionnaires, pour lui substituer un gouvernement des organisations ouvrières unies.

**Eric Panthou, Etienne Valyi, élus Front unique, CAN du SNASUB**



**Riposte sociale !**

Salaires, retraites, assurance-maladie, casse de l'emploi public et du code du travail : il n'est pas un jour sans qu'une conquête sociale ne soit remise en cause. Dictée par le MEDEF, la politique de régression menée par le gouvernement s'attaque aux droits sociaux et aux acquis. Nos secteurs professionnels n'échappent pas à l'offensive libérale. Sous-effectif croissant, difficulté de progresser et de muter, mise en concurrence des agents, abaissement de la qualité des services, etc. : c'est quotidiennement que nous avons à supporter les conséquences de cette politique. Politique que nous avons pourtant sanctionnée à l'occasion du référendum sur le projet de constitution européenne. Mais le gouvernement, qui a profité de l'été pour redoubler d'ardeur dans son œuvre de casse, n'en a eu cure.

Ne nous résolvons cependant pas à l'attentisme. Il est du devoir des organisations syndicales de s'opposer au gouvernement. Ne cédon pas non plus au fatalisme. La grève du 10 mars, celle de la Pentecôte, le mouvement des lycéens, la renaissance d'équipes syndicales combattives, et le vote du 29 mai l'ont prouvé : la volonté de résister existe. Enfin, ne nous laissons pas influencer par le discours patronal. Non, il n'est pas indécent de revendiquer l'augmentation des salaires, le maintien du

droit du travail, l'arrêt des licenciements, le développement des services publics.

Mais, l'expérience récente l'a encore prouvé. Les journées d'action isolées, sans autres perspectives que celles de se compter et de voir les directions syndicales implorer des négociations, sont vaines. Pire, elles constituent un élément supplémentaire de confusion et de démoralisation.

Ne nous leurrions plus : seul un mouvement d'ensemble du monde du travail s'opposant par la grève générale au gouvernement est à même de permettre de gagner sur nos revendications. Faire le lien entre les luttes isolées en cours, la portée subversive du 29 mai et la nécessaire construction de la riposte sociale qu'impose la politique du gouvernement n'est certes pas une mince affaire. Mais c'est bien la seule voie qui se dessine pour celles et ceux décidés à ne pas voir les acquis et les droits sociaux bradés.

L'enjeu du congrès qui s'annonce est bien la mise en chantier de cette riposte sociale. Espérons seulement que les crispations bureaucratiques feront enfin place au débat démocratique.

**Cédric Dameron**  
Bibliothèque nationale de France  
cedric.dameron@bnf.fr

**Yann le Guet**  
Bibliothèque Sainte-Geneviève

**Contre la réforme évaluation/notation : Paris se mobilise !**

200 manifestants se sont rassemblés le 20 octobre devant la Sorbonne, siège du rectorat de Paris, à l'appel des sections académiques FERC-SUP-CGT, SGEN-CFDT, SNASUB-FSU, SNFOLC, SPASEEN-FO, SNPRES-FO, et SUD Education, pour le retrait du dispositif de notation/évaluation et pour l'attribution immédiate des bonifications. Le SGPEN-CGT était également présent ainsi que la secrétaire générale du SNASUB-FSU.

Le recteur d'académie qui, la veille, puis le jour même, avait dit qu'il ne nous recevrait pas, a fini par entendre les manifestants qui criaient "recevez la délégation" et a fini par accepter de la rencontrer à raison d'un représentant par syndicat.

Commençant par annoncer qu'il nous écouterait mais ne nous répondrait pas parce qu'il s'agissait de "questions techniques, qu'il ne connaissait pas" (sic !), il a engagé la discussion dès la première intervention de la délégation qui lui rétorquait "ce n'est pas un problème technique, il s'agit de la défense de nos statuts et du statut de la fonction publique".

Le recteur a cadré alors l'entrevue sur l'axe :  
*"Il n'est ni de ma responsabilité ni de ma volonté, d'abroger le décret ni même de le suspendre. C'est celle du ministre auquel je transmettrai votre exigence".*

A l'issue de l'entrevue, la délégation en a fait le compte-rendu aux manifestants et a décidé de se réunir à nouveau le 2 novembre avec les mandats suivants :

- Elargir l'organisation de la mobilisation aux syndicats qui ne se sont pas encore associés, aux autres académies de la région parisienne, voire au-delà, pour une manifestation au ministère en novembre sur les mêmes

mots d'ordre en faisant le lien avec la LOLF et la casse des statuts.

- Donner aux personnels un modèle de lettre pour contester la note attribuée par la commission d'harmonisation.

Rien n'est encore joué définitivement : les premières retombées de l'exécution du dispositif ravivent les inquiétudes et la colère des collègues. A nous de les rassembler.

**Patrick Le Tuhaut**



Paris



# SNASUB-FSU BULLETIN D'ADHÉSION 2005 - 2006

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

**> par chèque :** 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre trésorier académique (adresse p. 2 "Pour nous contacter").

**> par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au trésorier national (3/5 rue de Metz 75010 PARIS) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la date que vous aurez choisie (05/11 - 05/12 - 05/01 - 05/02 ou 05/03) et vous serez averti(e) de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer. Pour tout nouveau prélèvement, vous devez impérativement joindre un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).

## Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

**Cas particuliers :**

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité
- > Retraités : 50 %
- > Temps partiel et CPA : au prorata temporis

### Académie :

- Nouvel adhérent
- Ancien adhérent

Nom : .....

Prénom : .....

- Homme
- Femme

Année de naissance

### Vos coordonnées

Appartement, étage : .....

Entrée, immeuble : .....

N°, type, voie : .....

BP, lieu dit : .....

Code postal, localité, cedex : .....

Tél. : ..... Portable ; .....

Mel personnel : .....  A utiliser de préférence

### Votre établissement

Type (collège, université, rectorat...) : .....

Nom : .....

Rue : .....

Code postal, localité, cedex : .....

Tél. professionnel : ..... Pays : .....

Mel professionnel : .....  A utiliser de préférence

### Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer au SNASUB (3/5 rue de Metz 75010 Paris), sauf pour l'académie de Versailles (directement au Trésorier académique).

> Montant de la cotisation : .....€

> Montant de la mensualité (cotisation / 5) : .....

> Date de début des prélèvements : 05 / ..... / 2005

### Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Autorisation de prélèvement	
Organisme créancier <b>SNASUB FSU</b> 3-5, rue de Metz 75010 Paris	N° national emetteur <b>430045</b>
Noms, prénoms et adresse du titulaire	
<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
<input type="checkbox"/> Mademoiselle	
.....	
.....	
.....	

Désignation du compte à débiter			
Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
.....	.....	.....	.....

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter	
Nom : .....	.....
Adresse : .....	.....
CP : .....	Ville : .....

Date : ..... Signature : .....





# lu pour vous

Circulaire n° 2005-138 du 20 juillet 2005 relative à la gestion des **ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation** 2<sup>e</sup> semestre 2005 (BOEN n° 34 du 22 septembre 2005).

Circulaire du 14 septembre 2005 relative à la mise en oeuvre du contrat dénommé **PACTE** (JO du 12 octobre 2005).

Décret n° 2005-1237 du 28 septembre 2005 relatif aux modalités d'attribution aux fonctionnaires et aux agents non titulaires du **congé de représentation** (JO du 1<sup>er</sup> octobre 2005).

Décret n° 2005-1248 du 28 septembre 2005 modifiant le décret n° 2001-577 du 2 juillet 2001 portant attribution **d'indemnités de responsabilité aux agents comptables** de certains établissements d'enseignement (JO du 5 octobre 2005).

Décret n° 2005-1229 du 29 septembre 2005 instituant différentes **échelles de rémunération pour la catégorie C** de l'Etat (JO du 30 septembre 2005).

Arrêté du 29 septembre 2005 fixant l'**échelonnement indiciaire des grades et emplois de la catégorie C** (JO du 30 septembre 2005).

Arrêté du 29 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 17 novembre 2004 relatif aux **modalités d'évaluation et de notation** de

certain fonctionnaires du MEN (JO du 14 octobre 2005).

Avis du 29 septembre 2005 relatifs aux **recrutements** par listes classées par ordre d'aptitude et aux recrutements externes de **magasiniers spécialisés des bibliothèques** (BOEN n° 36 du 6 octobre 2005).

Note de service n° 2005-155 du 30 septembre 2005 relative à la préparation du **tableau d'avancement à la hors-classe du corps des CASU** - année 2006 (BOEN n° 37 du 13 octobre 2005).

Arrêté du 3 octobre 2005 relatif aux conditions générales d'**évaluation, de notation et d'avancement** des fonctionnaires de l'administration centrale

du MEN (JO du 14 octobre 2005).

Décret modificatif n° 2005-1257 du 4 octobre 2005 relatif aux **dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents administratifs des administrations de l'Etat** (JO du 6 octobre 2005).

Arrêté du 5 octobre 2005 relatif à l'attribution d'une **indemnité de responsabilité administrative** aux fonctionnaires occupant des emplois de **SGASU** (BOEN n° 37 du 13 octobre 2005).

Arrêté du 5 octobre 2005 portant **délégation de pouvoirs du ministre de l'éducation nationale aux recteurs d'académie** en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des

services déconcentrés relevant du MEN (JO du 25 octobre 2005).

Arrêté modificatif du 10 octobre 2005 autorisant pour l'année 2006 l'ouverture du **troisième concours de recrutement d'AASU** (JO du 11 octobre 2005).

Arrêté du 13 octobre 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'**assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle** (JO du 22 octobre 2005).

Décret n° 2005-1301 du 20 octobre 2005 portant majoration, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005, de la **rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat** (JO du 21 octobre 2005).

## DONNEZ DE L'IMAGE A VOS COURS...

SOCIÉTÉ LESITE TV - RCS NANTERRE 480 382 257 - PHOTO © ZEFRA/STOCKPOISIC

**SUR INTERNET,  
1300 DOCUMENTAIRES,  
REPORTAGES, MAGAZINES,  
FILMS D'ANIMATIONS,  
LIÉS AUX PROGRAMMES  
SCOLAIRES ET ACCOMPAGNÉS  
DE DOCUMENTATIONS  
PÉDAGOGIQUES.**

**POUR STRUCTURER UN COURS,  
ILLUSTRER UN EXPOSÉ OU  
EFFECTUER UNE RECHERCHE  
DOCUMENTAIRE.**

**RENDEZ-VOUS  
SUR → [www.lesite.tv](http://www.lesite.tv)**

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**N° Indigo 0 825 852 853**  
0,15 € TTC/min, quel que soit le lieu d'appel en France métropolitaine

**OU AUPRÈS DE VOTRE CENTRE  
REGIONAL DE DOCUMENTATION  
PÉDAGOGIQUE (CRDP)**

